

MAIRIE DE BEVONS**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE****N° 07/2026****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine et Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey et Monsieur PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 26/02/2026

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : ALARME ANTI-INTRUSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le passage à la fibre dans les bâtiments communaux, l'alarme anti-intrusion n'est plus transmise au Maire ou adjoint. Il est donc nécessaire de faire une mise à niveau des systèmes de la mairie, de l'école et de la salle Cœur de Village en remplaçant le réseau cuivre par un réseau mobile.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SP ELEC pour un montant de 2 527,10 € HT (3032,52 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les devis de l'entreprise SP ELEC pour un montant de 2 527,10 € HT (3032,52 € TTC) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

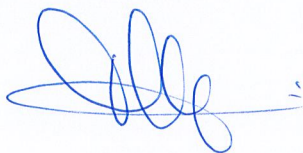
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 04 mars 2026,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

